

# RÉPONDRE À UNE CRISE MAJEURE POUR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

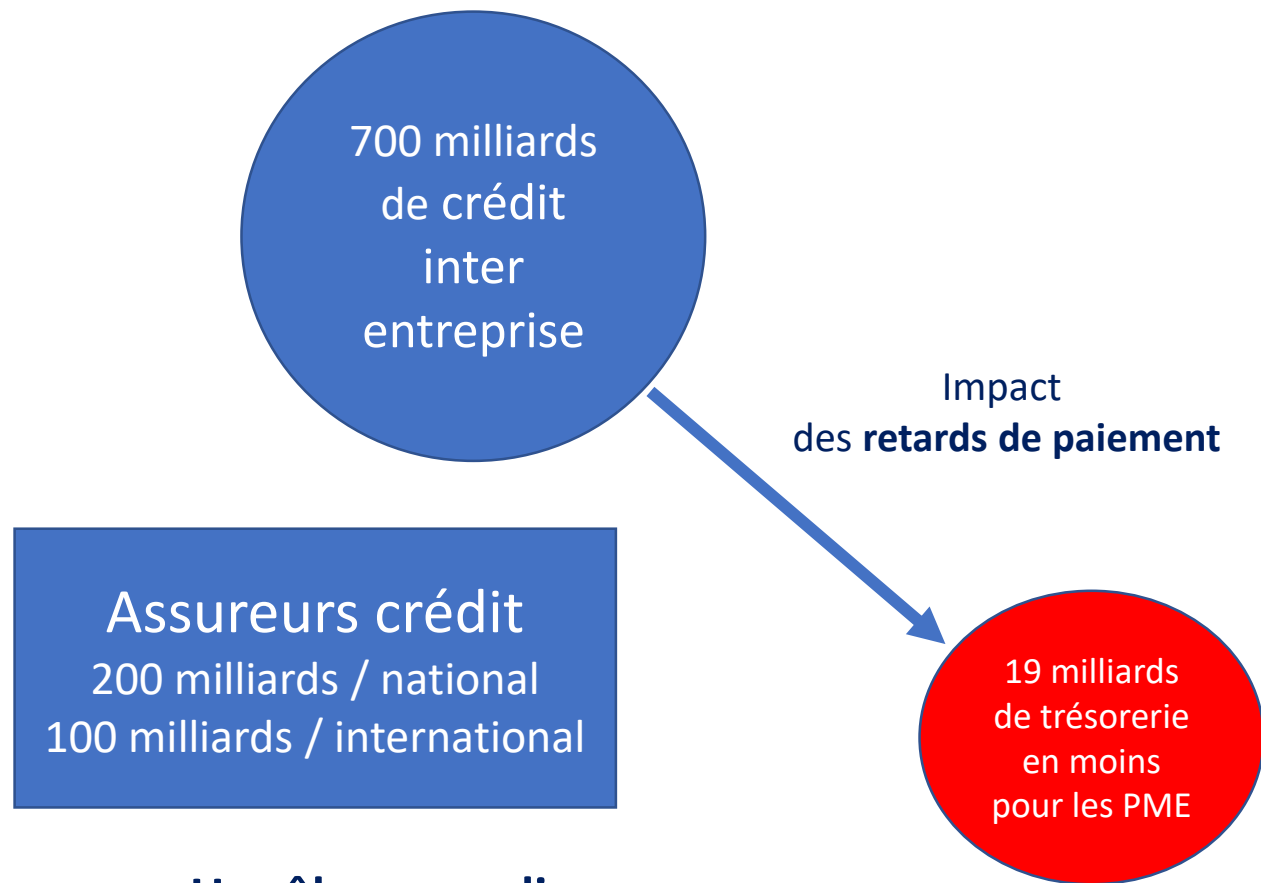


Actualités juridiques  
du Credit Management 2021

FRÉDÉRIC VISNOVSKY  
MÉDIATEUR NATIONAL DU CRÉDIT

18 MARS 2021

# CETTE CRISE A MIS EN LUMIÈRE DES RISQUES À PLUSIEURS DIMENSIONS



## Un rôle pro cyclique

- Des primes fixées / sinistralité « normale »
- Des surfaces financières réduites

240 milliards de crédits de trésorerie bancaires (avant crise)

## Capacité des banques à financer l'économie

- Une structure financière renforcée post crise 2008
- Des liquidités abondantes / politique monétaire



# PLUSIEURS RÉPONSES POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES



Un soutien massif de l'État

Une vigilance renforcée sur les délais de paiement

L'accompagnement des entreprises par la médiation du crédit

Passer du soutien en trésorerie au renforcement de la structure financière

Un soutien massif de l'État

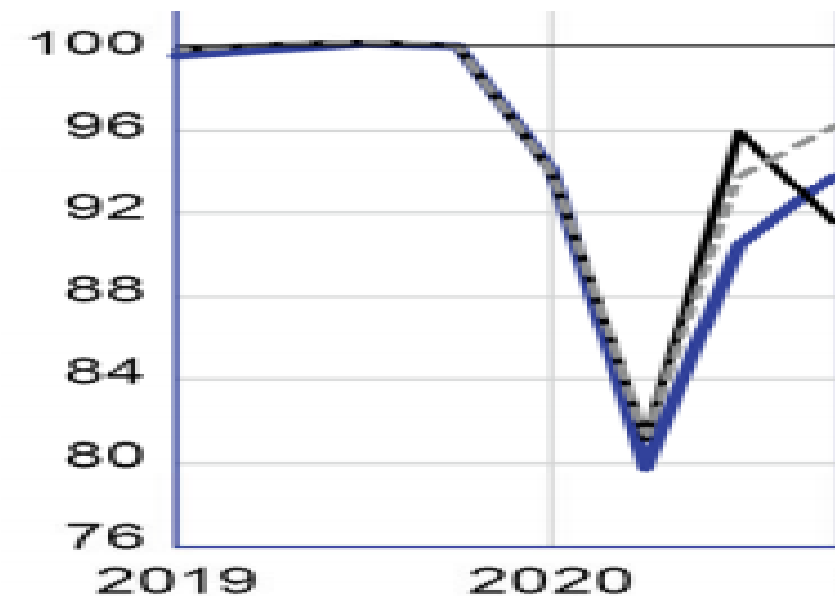
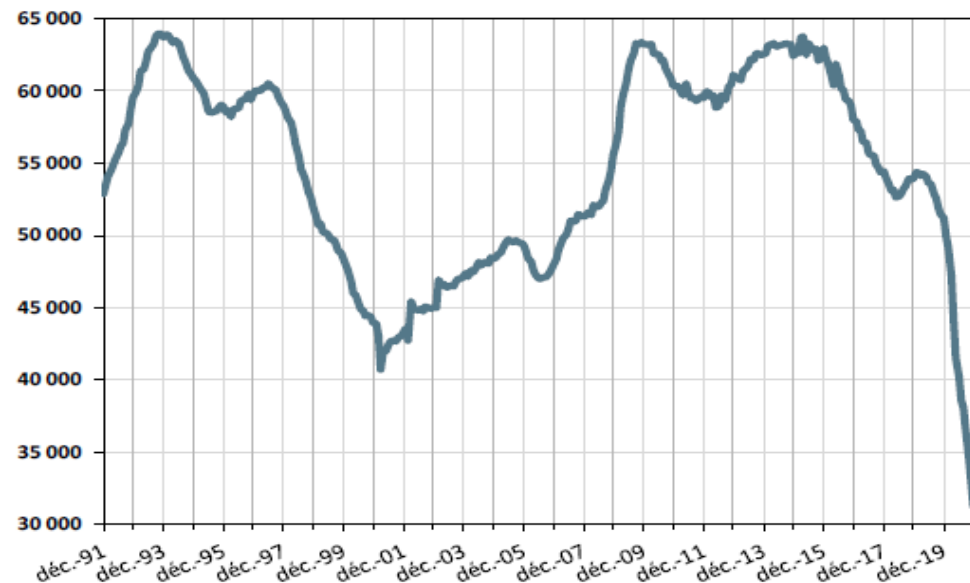
# DES RÉPONSES POUR FAVORISER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES À LA HAUTEUR DU PROBLÈME

210  
milliards  
mobilisés

| Dispositifs de soutien | Montants<br>(milliards euros) |
|------------------------|-------------------------------|
| Activité partielle     | 23                            |
| Report de charges      | 27                            |
| Fonds de solidarité    | 13                            |
| PGE                    | 131                           |
| Moratoires             | 20                            |

Une  
capacité de  
rebond

Des  
défaillances  
en baisse



645 000  
bénéficiaires



131 milliards



à 94 % vers  
des TPE-PME

- Disponible jusqu'au 30 juin 2021
- Jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires
- Pas de remboursement la 1<sup>ère</sup> année
- Coût de la garantie : 0,25 % la 1<sup>ère</sup> année pour les PME (puis 0,5 et 1 % selon la durée)
- Droit de demander, au bout d'un an, un amortissement sur 1 à 5 ans avec un taux du crédit à prix coûtant – plafond compris entre 1 et 2,5 %, garantie de l'État comprise
- Possibilité d'aménager l'amortissement avec une 1<sup>ère</sup> période d'un an, où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'État seront payés, en restant dans la durée totale fixée (soit « 1+1+4 »)

- Un comité mis en place le 23 mars 2020 par le ministre de l'économie, des finances et de la relance, et le gouverneur de la banque de France
- Co-animé par Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises et Frédéric Visnovsky, médiateur national du crédit
- Réunir les organisations interprofessionnelles (AFEP, CPME, MEDEF, U2P) avec l'appui des CMA, des CCI et de la DGCCRF
- Traiter les signalements impliquant les entreprises ou des acteurs publics qui ont un impact structurel dans leur secteur d'activité et dont les achats cumulés représentent plusieurs centaines de millions d'euros



Saisir le comité

- En priorité par l'intermédiaire des organisations professionnelles membres du comité.
- Mais aussi :
  - Le Médiateur des entreprises
  - Le Médiateur du crédit aux entreprises qui s'appuie sur les remontées du réseau de la Banque de France
  - Les chambres consulaires
  - D'autres organisations professionnelles.
  - Les services de la DGCCRF dans les DIRECCTE en région



## L'activité du comité

Une quarantaine d'interventions pour mettre fin à des comportements non coopératifs, portant sur les délais de paiement ou sur d'autres pratiques anormales de ces entreprises envers leurs fournisseurs

Distinction de 16 entreprises pour leurs bonnes pratiques et qui se sont engagées à soutenir leurs fournisseurs au travers par exemple de la généralisation des acomptes, ou de délais de paiement accélérés, notamment envers les TPE et PME

## CRÉATION D'UN COMITÉ DE CRISE (2/2)

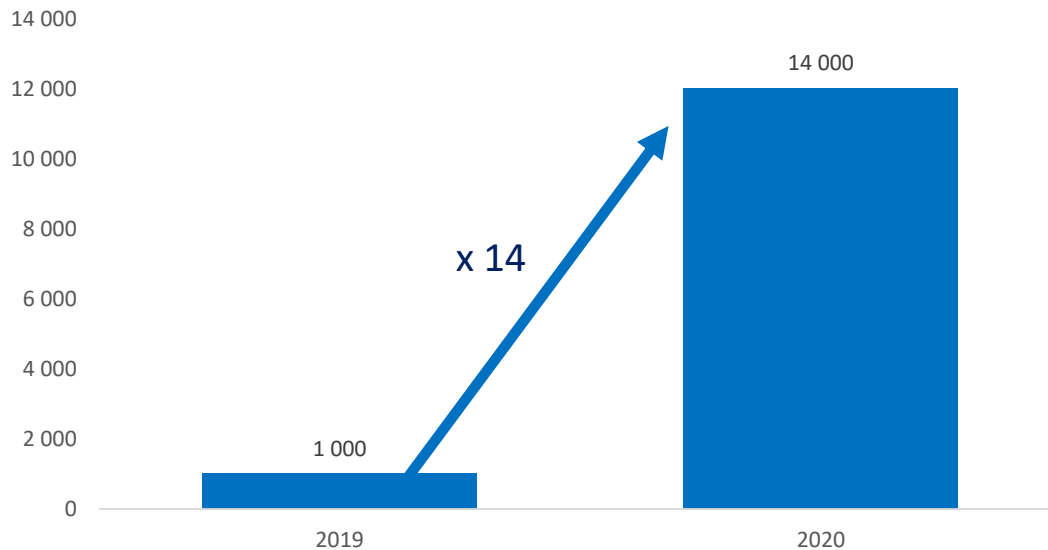
Un baromètre pour mesurer au plus près le ressenti des entreprises pour maintenir la vigilance sur le crédit inter-entreprises

### 1<sup>er</sup> sondage sur le mois de novembre 2020

- Une accalmie sur le front des délais de paiement avec une sortie de la zone d'alerte
- Mais la confirmation d'une détérioration par rapport à 2019.
- Un recul des pratiques non coopératives dénoncées par le comité mais avec une nouvelle recrudescence ressentie lors du deuxième confinement

Saisir la médiation

- **Saisine en ligne** : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>
- Un dispositif opérationnel **dans tous les départements** pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financement avec leur banque / de garantie avec les assureurs crédit : **gratuit et confidentiel** : obligation pour les banques/assureurs crédit de venir à la médiation, ce qui permet de rapprocher les positions et élaborer les solutions adaptées



**2,2 %**

**des demandes de PGE**

**50 %**

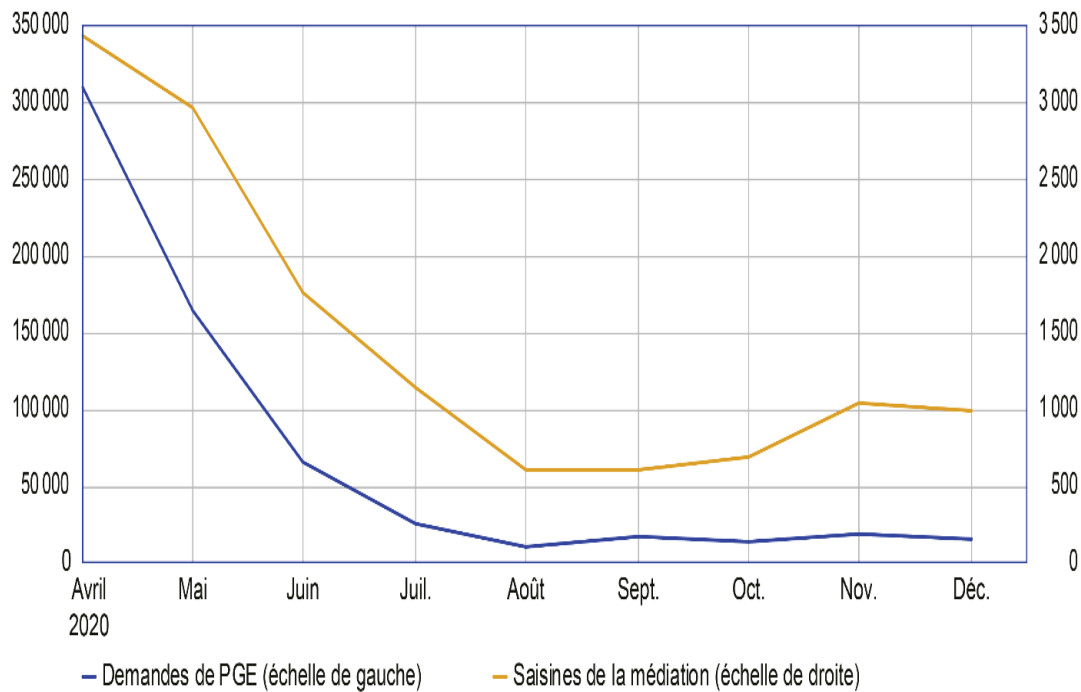
**de taux de succès**





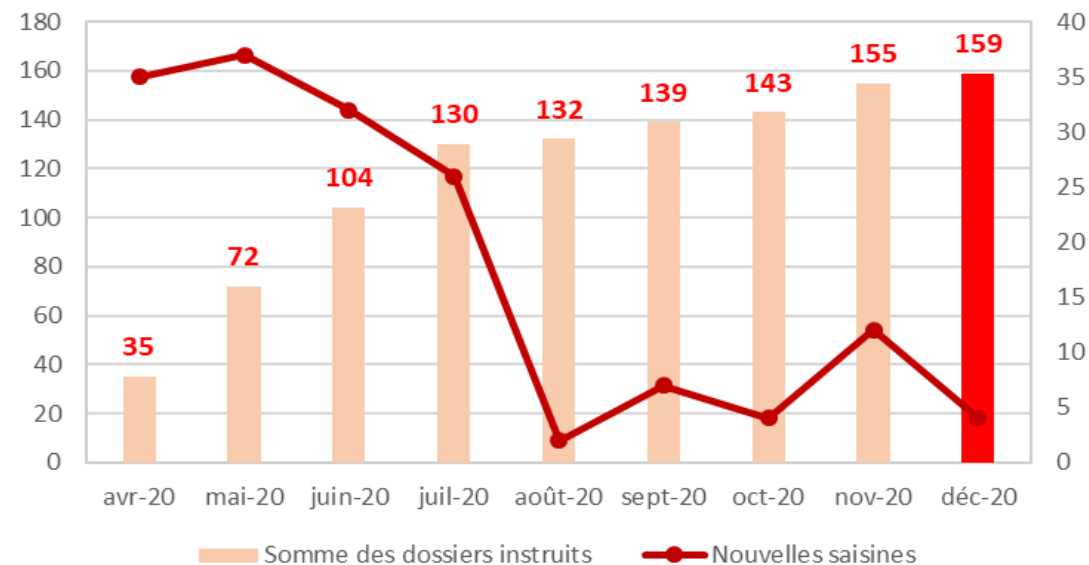
## Des saisines pour des problèmes avec les banques qui suivent la demande de PGE

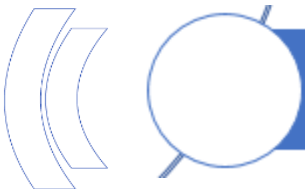
Demandes de PGE et saisines de la médiation



## Un nombre plus limité de dossiers relatifs à l'assurance – crédit avec des solutions trouvées en grande partie avec les dispositifs de soutien de l'État (CAP et CAP +)

Nombre de dossiers de médiation





|  |  |
|--|--|
| <b>Création du label « Relance »</b>                                   | <b>Identifier les placements collectifs apportant une réponse aux besoins de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises</b>                       |
| <b>Apport de financements de long terme soutenus par l'État</b>        | <b>Garantie de l'État à des fonds investis en prêts participatifs accordés par les banques et obligations subordonnées acquises par des fonds d'investissement</b>         |
| <b>Dispositions fiscales permettant de renforcer les fonds propres</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Baisse massive d'impôts de production</b></li><li>➤ <b>Neutralisation fiscale de la réévaluation libre des actifs</b></li></ul> |